

# L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUR VOTRE SMARTPHONE !

La déclinaison de la loi de septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est concrétisée par la signature le 1<sup>er</sup> décembre 2020 d'un nouvel accord de branche au sein de la branche des IEG.

La première action était la création de supports de communication pour comprendre l'ensemble des nombreux dispositifs de formation.

Cette action a été financée par l'OPCO2i, l'opérateur de compétence auquel est rattachée notre branche, et appuyée par une équipe jeune, dynamique et innovante du cabinet ENOÏA.

Le groupe paritaire vous invite à découvrir l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle.

Vous pouvez, en flashant les QR codes avec la caméra de votre smartphone, être redirigé directement vers ces fiches.

Elles sont aussi disponibles sur le site internet des IEG à l'adresse suivante :

<https://sgeieg.fr/les-thematiques-du-dialogue-social/formation-professionnelle-et-alternance/>

Pour toute question sur ces dispositifs et leur déclinaison au sein de votre entreprise, rapprochez-vous de vos interlocuteurs FO locaux.



Le plan de développement  
des compétences (PDC)



Le compte personnel  
de formation (CPF)



Le projet de transition  
professionnelle (PTP)



La validation des acquis  
de l'expérience (VAE)



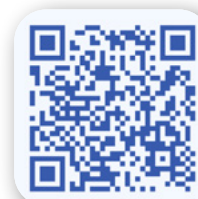
La reconversion ou la promotion  
par alternance (PRO-A)



L'entretien professionnel (EP)



La trame de l'entretien  
professionnel



Le bilan de compétences



Le conseil en évolution  
professionnelle (CEP)



Le Tutorat